NOTE DE PRÉSENTATION LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2020





RAPPEL DU CONTEXTE

La loi de finances rectificative est consécutive à la crise sanitaire mondiale engendrée par la pandémie de la Covid-19 et ses effets sur l'économie nationale. Les conséquences de l'environnement international (contraction de la demande de nos principaux produits d'exportation, en particulier le pétrole, le manganèse, le bois) sur le cadre macroéconomique se sont notamment traduites par la mise à l'arrêt de certains secteurs d'activités, le confinement des populations ainsi que la fermeture des frontières. En termes d'incidence, on note en particulier la baisse de près de 597,3 milliards Fcfa de nos recettes budgétaires.

Les allocations budgétaires de la Loi de Finances Rectificative 2020 ont été guidées, en priorité, par la couverture des charges relatives :

- à la Covid-19;
- au fonctionnement optimal des services dits essentiels à la vie de la nation ;
- au respect des engagements financiers de l'Etat ;
- aux dépenses sociales (Santé, Education, prestations sociales et allocations d'études, etc.);
- à l'optimisation des dépenses d'investissement ;
- à la régularisation des situations administratives, notamment les rappels de solde des personnels admis à faire valoir leurs droits à la retraite.



LES BUDGETS À LA HAUSSE

Les domaines d'action ci-après ont vu leur budget augmenté :

Santé

Les financements supplémentaires dans le domaine de la santé visent à lutter efficacement contre la Covid-19, à payer la prime Covid annoncée par le Président de la République, Chef de l'Etat mais aussi à intensifier la mise en œuvre de la réforme du système sanitaire national.

Les principales actions seront donc orientées vers l'optimisation des capacités opérationnelles du laboratoire baptisé «Laboratoire Pr GAHOUMA», avec une capacité de 10.000 tests Covid-19 par jour, la création de centres de tests sur l'ensemble du territoire afin d'assurer un dépistage massif, la mise à disposition des équipements de protection pour les personnels de santé, l'approvisionnement des structures sanitaires en médicaments ainsi que le renforcement des unités de soins intensifs :

Prévoyance sociale.

Dans le domaine de la prévoyance sociale où les acquis sont pérennisés avec notamment l'assurance maladie universelle pour protéger les couches les plus vulnérables, la prise en charge des mères célibataires, les personnes âgées, les veuves et les orphelins.





